



COMMUNIQUE

Conformément au décret n° 2009-1248 du 11 novembre 2009 fixant les modalités et les programmes des concours d'admission à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (actuelle Direction de la Formation), la Direction Générale de la Police nationale organise, au titre des sessions 2020 et 2021, un concours direct, spécial et professionnel de recrutement d'élèves Commissaires, Officiers, Sous-officiers, Agents de Police et au titre des emplois réservés.

1. CONCOURS DIRECT ET SPECIAL

1.1. Répartition quota concours direct et spécial

- Commissaire Spécial : 02

- Sous-officiers : 75
 - Direct : 40
 - Spécial : 35

- Agents : 1223
 - Direct : 900
 - Agents professionnels (Auxiliaires de Police) : 320
 - Emplois réservés : 03

1.2. Les candidats doivent être :

- De nationalité sénégalaise ;
- Titulaires :
 - ✓ du Master II de la spécialité pour laquelle le concours est ouvert , du baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère en charge de la Fonction Publique pour les candidats au concours des Commissaires (Spécial) et des Sous-Officiers de police (direct et spécial) ;
 - ✓ du Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère en charge de la Fonction Publique pour les candidats au concours direct et spécial des Agents de Police ;
- Agés de **21 ans** au moins et de **35 ans** au plus au **1^{er} janvier** de l'année du concours pour le recrutement des Commissaires et des Sous-officiers de Police (être né entre le 31 décembre 1984 et le 1^{er} janvier 1999) ;
- Agés de **21 ans** au moins et de **30 ans** au plus au **1^{er} janvier** de l'année du concours pour le recrutement des Agents de Police (être né entre le 31 décembre 1989 et le 1^{er} janvier 1999);
- De constitution robuste et reconnus aptes à un service actif de jour comme de nuit ;
- Indemnes de toute affection donnant droit à un congé de longue durée ;
- De bonne moralité et jouir de leurs droits civiques et civils ;
- D'une taille d'au moins **1,75 m** pour les candidats masculins et **1,65 m** pour les candidats féminins ;
- D'une acuité visuelle égale au moins à **15/10** ;

1.3. Dossier physique à fournir après admission

En sus du dossier sommaire de l'inscription en ligne, les dossiers physiques cités ci-dessous seront exigés au candidat après admission :

1. Un certificat de nationalité sénégalaise (original exigé) ;
2. Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois (03) mois ;
3. Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;

NB :

➤ **Ne seront pas acceptées :**

- les copies ou photocopies :
 - de l'extrait de naissance ;
 - de l'extrait du casier judiciaire ;
 - du certificat de bonne vie et mœurs ;
 - les surcharges sur les pièces administratives ;
- tout diplôme en équivalence doit être validé par l'autorité nationale compétente ;
- Pour les épreuves physiques : les candidats doivent se présenter avec un certificat de visite et de contre visite ;
- Le candidat est tenu de garder par devers lui, son reçu de versement des frais d'inscription pour servir et valoir ce que de droit ;
- Sous réserve des conclusions de la visite médicale d'incorporation, de l'authentification du diplôme et de toutes autres vérifications prévues par la réglementation en vigueur, l'admission définitive à la Direction de la Formation fera l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur.

2. CONCOURS PROFESSIONNEL

2.1. Répartition quota professionnel

- **Commissaires : 05**
- **Officiers : 30**
- **Sous-officiers : 50**

2.2. Les dossiers à fournir

Le dépôt du dossier est physique. Il se fait par voie hiérarchique et ne comporte que deux documents :

- copie CNI ;
- demande manuscrite adressée au Ministre de l'Intérieur.

3. TABLEAU DE REPARTITION DES POSTES MIS EN COMPETITION POUR LE CONCOURS SPECIAL

SPECIALITE	CORPS	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME REQUIS
<u>COMMISSAIRES DE POLICE :02</u>			
Ingénieur en système d'informations		01	Master II de la spécialité
Ingénieur en réseaux télécom		01	Master II de la spécialité
<u>SOUS-OFFICIERS DE POLICE :35</u>			
Assistants en Gestion des Ressources Humaines	-« -	07	BAC et Diplôme de la spécialité
Informaticiens (développeurs d'application)		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens en électronique/électrotechnique		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens supérieurs en maintenance informatique		04	BAC et Diplôme de la spécialité
Techniciens supérieurs Réseaux et Télécom.		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Conducteurs Vedette		04	BAC et Diplôme de la spécialité

Techniciens supérieurs en analyse biologique		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Infographes		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Assistants en gestion des projets		03	BAC et Diplôme de la spécialité
Statisticiens		02	BAC et Diplôme de la spécialité
Assistants odontostomatologie		02	BAC et Diplôme de la spécialité

4. PROGRAMMES DES DIFFERENTS CONCOURS

4.1. PROGRAMME DU CONCOURS SPECIAL ET PROFESSIONNEL D'ADMISSION DANS LA SECTION DES ELEVES COMMISSAIRES DE POLICE.

A) -Epreuves physiques obligatoires

1) Hommes

- Une course à pied de **cent (100) mètres** (coefficient 1)
- Une course à pied de **mille (1000) mètres** (coefficient 1)

2) Femmes

- Une course à pied de **soixante (60) mètres** (coefficient 1)
- Une course de **six cent (600) mètres** (coefficient 1)

PROGRAMME CONCOURS PROFESSIONNEL (COMMISSAIRES)

A) - Epreuves écrites obligatoires

a) -/Composition sur un sujet d'ordre général se rapportant aux problèmes politiques, économiques et sociaux (durée 04 heures- Coeff. 04).

b) -Composition sur un sujet de droit pénal ou de procédure pénale (durée 03 heures, coeff.03).

c)- Composition sur un sujet de droit public (durée 03 heures-coeff.03).

d)-Rédaction d'une note ou d'un rapport administratif sur un sujet relatif aux lois et règlements de la police, à l'exercice de la profession, à l'organisation et au fonctionnement des services de la police nationale (durée 03 heures-coef03).

B) - Epreuve orale obligatoire

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains (durée 15 minutes-coeff.03).

1. Droit et procédure pénale : Même programme que pour le concours direct.

2. Droit public : Même programme que pour le concours direct.

3- Lois et règlements de police : Armes et munitions- Carte nationale d'identité-Circulation des personnes- code de la route- Débits de boissons et ivresse publique- Police des étrangers- Hôtels et garnis-Loteries et jeux de hasard- Presse, affichage, colportage- Prostitution

Réunions, manifestations, attroupements-Usage de la force, des armes et du matériel de barrage- Salles de spectacle.

Droit pénal et procédure pénale

a)- Droit pénal :

Sources du droit pénal -fonction des lois pénales-application des lois pénales dans le temps et dans l'espace ;

De l'infraction :

Éléments constitutifs-classification des infractions-intérêts de la distinction-La tentative punissable.

De la responsabilité pénale :

Causes de non imputabilité- faits justificatifs-Responsabilité pénale des mineurs ;

Des peines : Définitions-Classifications-Régimes pénitentiaires ;

Mesure de la peine : Causes d'aggravation, d'atténuation, d'exemption ;

Des modalités complexes de l'infraction et de la peine : Théorie de la complicité -Cumul d'infractions -La récidive ; le casier judiciaire ;

Des causes de suspension et d'extinction des peines ;

Des causes d'effacement des condamnations ;

Les infractions prévues au livre troisième du code pénal.

Les crimes et délits contre la chose publique (livre troisième, titre premier du code pénal).

b)- Procédure pénale :

Historique-

Des actions qui naissent de l'infraction - La police judiciaire ;

Les attributions du Procureur Général et du Procureur de la République - Le Ministère public près les tribunaux départementaux ;

Des enquêtes : crimes et délits flagrants- L'enquête préliminaire ;

L'instruction préparatoire-

Attributions du juge d'instruction- les garanties de l'inculpé- La procédure exceptionnelle du flagrant délit ;

Les juridictions de jugement- Le régime des preuves ;

Les voies de recours ;

De l'autorité de la chose jugée ;

Régime pénal et procédural des mineurs ;

Des crimes et délits commis par certains fonctionnaires.

Droit public :

a)- Droit constitutionnel :

Principes généraux- La constitution de la République du Sénégal.

b)-Libertés publiques :

Evolution moderne des libertés publiques- Libertés de la personne physique- Liberté de la pensée- Liberté de regroupement- Libertés économiques et droits sociaux- L'ordre public et la liberté.

c) Droit administratif

Principes généraux- Les sources du droit administratif : La loi, le règlement, la jurisprudence - Le pouvoir réglementaire- centralisation, décentralisation, déconcentration- Théorie de la personnalité morale.

Hiérarchie et tutelle administrative.

Organisation du pouvoir central : la Présidence de la République, la Primature, les Ministères - Répartition des services de l'Etat.

Organisation du Ministère de l'intérieur- la Direction Générale de la Police Nationale.

Organisation de l'administration territoriale : La région, le département, l'arrondissement, la communauté rurale, le village.

Organisation communale.

La police administrative : police générale, police municipale, police rurale.

Les pouvoirs de police.

Organisation générale de la défense nationale- Etat de siège- Etat d'urgence-Participation des forces armées au maintien de l'ordre- La Gendarmerie Nationale.

La responsabilité administrative- Faute de service et faute personnelle – Réparation des dommages provenant de troubles ou d'émeutes.

Le statut du personnel de la Police Nationale.

4.2. Programme du concours professionnel d'admission dans la section des élèves Officiers de police

Il comporte trois épreuves (03) écrites et une (01) épreuve orale.

4.2.1. Epreuves écrites

a) Procédure d'enquête, rapport ou note de service

Rédaction d'une procédure d'enquête sur un cas de crime ou de délit ou d'un rapport ou note de service sur un cas d'intervention (**durée 04 heures – coef.04**) ;

b) Droit pénal ou procédure pénale

Composition sur un sujet de droit pénal ou de procédure pénale (**durée 03 heures -coef. 04**) ;

Matières :

- Action publique et action civile.
- La police judiciaire- L'enquête préliminaire -Le flagrant délit -La garde à vue.
- Le Ministère public - Rôle du procureur de la République.
- L'instruction préparatoire - Le juge d'instruction - Les mandats de justice - Commissions rogatoires et délégations judiciaires- Perquisitions et saisies.
- Les juridictions répressives.
- Les voies de recours.
- Des crimes et délits commis par certains fonctionnaires.

c) Droit public

Composition sur un sujet de droit public (**durée 03 heures- coef.02**).

Thèmes de réflexion :

- Les institutions de la République.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.

- Centralisation- Décentralisation, déconcentration - Hiérarchie et tutelle administrative.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté- Leurs auteurs et leurs formes.
- L'organisation judiciaire du Sénégal.
- Organisation du pouvoir central- Le Ministère de l'intérieur- La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale- La police municipale - Les pouvoirs de police des maires.

4.2.2. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains ou ayant trait à la profession de Policier (durée 15 minutes, coefficient : 03)

4.3. Programme du concours direct d'admission dans la section des élèves Sous-officiers de police

4.3.1. Epreuves physiques

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1)

4.3.2. Epreuves écrites

a) Composition de français

Durée 03 heures, coefficient 04 ;

b) Composition d'histoire ou de géographie

Durée 03 heures, Coeff 03 ;

c) Composition sur un sujet de droit public

Durée 02 heures, Coeff 02.

Matières:

- Les institutions de la république du Sénégal.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté. Leurs auteurs et leurs formes.
- Centralisation, décentralisation, déconcentration- Hiérarchie et tutelle administrative.
- Organisation du pouvoir central - Le Ministère de l'intérieur - La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale, les pouvoirs de police des maires - La police Municipale.
- Le statut du personnel de la police nationale.

4.3.3. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains (durée 15 minutes, coefficient : 03).

4.4. Programme du concours professionnel d'admission dans la section des élèves Sous-officiers de police

Il comporte trois épreuves (03) écrites et une (01) épreuve orale.

4.4.1. Epreuves écrites

a) Droit pénal ou procédure pénale

Composition sur un sujet de droit pénal ou procédure pénale (**durée 03 heures –coef.04**) ;

Matières :

- De l'infraction en général : Eléments constitutifs- Classification en crimes, délits et contraventions - intérêt de la distinction- la tentative punissable - La complicité.
- De la responsabilité pénale : causes de non imputabilité - Faits justificatifs.
- Des peines : causes d'aggravation, d'atténuation, d'exonération - Le sursis - La libération conditionnelle.
- Action publique et action civile.
- La police judiciaire - Le procureur de la République - Les actes d'instruction.

- Les mandats de justice - Le flagrant délit.

b) Rapport

Rédaction d'un rapport sur une affaire de police administrative ou judiciaire ou un cas d'intervention (**durée 03 heures -Coeff. 03**) ;

c) Droit Public

Composition sur un sujet de droit public (**durée 02 heures- coef.02**).

Thèmes de réflexion :

- Les institutions de la république du Sénégal.
- Les droits et libertés garantis par la constitution.
- La loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté. Leurs auteurs et leurs formes.
- Centralisation, décentralisation, déconcentration- Hiérarchie et tutelle administrative.
- Organisation du pouvoir central - Le Ministère de l'intérieur - La Direction Générale de la police nationale - Rôle de la police.
- Organisation de l'administration territoriale.
- Organisation communale, les pouvoirs de police des maires - La police Municipale.
- Le statut du personnel la police nationale.

4.4.2. Epreuve orale

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains ou ayant trait à la profession (**durée 15 minutes, coefficient : 03**)

4.5. Programme du concours direct d'admission dans la section des élèves agents de police

4.5.1. Epreuves physiques

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1).

4.5.2. Epreuves écrites obligatoires

a) Composition de français

Durée 03 heures, coefficient 03 ;

b) Composition d'histoire ou de géographie

Durée 02 heures, coefficient 03 ;

c) Composition sur un sujet de droit public

Durée 02 heures, coefficient 1.

Matières :

- La constitution de la République du Sénégal.
- L'organisation du pouvoir central
- Le Ministère de l'Intérieur.
- La Direction Générale de la Police nationale.
- Rôle de la police.
- L'organisation de l'administration territoriale.
- L'organisation communale.
- Les juridictions du Sénégal.

4.6. Programme du concours spécial d'admission dans les sections des élèves sous-officiers et agents de police

Il comporte deux (02) épreuves physiques et une (01) épreuve orale.

4.6.1. Epreuves physiques obligatoires

a) Hommes

- Une course à pied de cent (100) mètres (coefficient 1)
- Une course à pied de mille (1000) mètres (coefficient 1)

b) Femmes

- Une course à pied de soixante (60) mètres (coefficient 1)
- Une course de six cent (600) mètres (coefficient 1)

4.6.2. Epreuve orale obligatoire

Entretien avec la commission d'examen sur un sujet relatif à la spécialité pour laquelle le concours est ouvert.

Le calendrier ci-après fait office de convocation :

<u>CORPS</u>	<u>EPREUVES PHYSIQUES</u>	<u>EPREUVES ECRITES</u>	<u>NOMBRES DE POSTES</u>
<p><u>Commissaire de Police :</u></p> <p><u>A°- Concours Commissaire de Police Professionnel :</u></p> <p><u>B°- Concours Commissaire de police spécial :</u></p>	<p>-----</p> <p>STADE IBA MAR DIOP (Médina)</p> <p><u>Lundi 06 septembre 2021</u></p>	<p>Ecole nationale de Police</p> <p>Mardi 10 et Mercredi 11 Août 2021</p> <p><u>NB :</u> Présélection et entretien avec jurys (site et date à déterminer)</p>	<p>05</p> <p>02</p>

<p><u>Officiers de Police :</u></p>	<p>-----</p>	<p>Direction de la Formation (Ex Ecole de Police)</p> <p>vendredi 20 et samedi 21 août 2021</p>	<p>30</p>
<p><u>Sous-officiers de police :</u></p>	<p>-----</p>	<p><u>Lycée Lamine GUEYE ou autres établissements</u></p> <p>Samedi 28 et dimanche 29 août 2021.</p>	<p>50</p>
<p><u>A°- Concours Sous-officier de Police Professionnel :</u></p>	<p>-----</p>	<p><u>Université Cheikh Anta Diop</u></p> <p>Samedi 02 et dimanche 03 octobre 2021</p>	<p>40</p>
<p><u>B°- Concours Sous-officier de police direct :</u></p>	<p>Du Lundi 06 au vendredi 10 septembre 2021 et du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2021</p>	<p><u>NB : Présélection et entretien avec jurys (site et date à déterminer</u></p>	<p>35</p>
<p><u>C°- Concours Sous-officier de police spécial :</u></p>	<p>Du Lundi 06 au vendredi 10 septembre 2021 et du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2021</p>	<p><u>NB : Présélection et entretien avec jurys (site et date à déterminer</u></p>	<p>35</p>

<u>Agents de Police</u>	Stade Iba Mar DIOP	Lycée Lamine GUEYE et autres établissements scolaires à déterminer	
<u>A/ Concours direct</u>	Du lundi 26 au vendredi 30 juillet 2021	Samedi 07 et dimanche 08 aout 2021	900
<u>B/ Concours professionnel</u>	-----	Lycée Lamine GUEYE et autres établissements Samedi 23 octobre 2021, lundi 25 et mardi 26 octobre. NB : L'épreuve écrite sera suivie d'une épreuve pratique	320
<u>C/ Emplois réservés</u>	Jeudi 28 octobre 2021	Samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021	03

Le Directeur des Ressources Humaines de la Police nationale

810



ann

Abdoul Wahabou SALL
Commissaire de Police Divisionnaire
de Classe Exceptionnelle